

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. ALLAERT - M. BRIOT - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Virements et ouvertures de crédits - Décision modificative n°5**

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission Plénière, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'exécution du budget 2006 implique de procéder à un ajustement des comptes du budget général où divers virements et ouvertures de crédits s'avèrent nécessaires.

Au budget principal, il est en particulier nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires à hauteur de 13 300 € en section de fonctionnement au titre des admissions en non-valeur et de 33 712 €, permettant de régulariser budgétairement le loyer versé par le Centre Communal d'Action Sociale en 2005 pour les résidences d'hébergement de personnes âgées.

Les dépenses de personnel font l'objet d'un ajustement de 500 000 € financé pour partie par une diminution de ces mêmes dépenses de 30 000 € sur le budget annexe du stationnement et de 40 000 € sur le budget annexe de l'auditorium, soit 0,42 % d'augmentation par rapport aux crédits votés. Elles sont principalement justifiées par la publication d'un certain nombre de décrets et l'intervention de diverses dispositions, dans le courant de l'année 2006, dont il n'avait pas été possible de tenir compte, lors de l'élaboration du budget primitif.

Des crédits supplémentaires sont également prévus en section d'investissement, à hauteur de 264 000 €, pour les frais d'études liés à la requalification du parc municipal des sports, et de 35 000 €, pour le versement d'une subvention d'équipement à l'occasion de la construction d'une maison de parents destinée à l'accueil des familles de personnes hospitalisées.

Divers virements de crédits de section à section de même qu'au sein de chaque section concernent des ajustements comptables relatifs à la prise en compte de frais d'études, de travaux de réparation et de versements de subventions.

Globalement, la décision modificative peut être résumée par l'ouverture et la suppression des crédits suivants :

– au budget principal :

. section de fonctionnement : 451 512 €
. section d'investissement : 700 634 €

– au budget annexe du stationnement :

. section de fonctionnement : 30 000 €

– au budget annexe de l'auditorium :

. section de fonctionnement : 40 000 €

– au budget annexe du camping :

. section de fonctionnement : 20 000 €
. section d'investissement : 20 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission Plénière, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, par décision modificative n°5 au budget général de l'exercice 2006, arrêter les prélèvements, virements et ouvertures de crédits proposés dans le présent rapport.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 41
contre : 10

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT